



Association Départementale de Défense des Victimes de l'Amiante de la Seine-Saint-Denis

26, avenue Gabriel Péri - 93120 La Courneuve
Tél 01 48 37 34 64 Fax 01 48 36 01 56
E-Mail addeva93@gmail.com

Site Web : addeva93.fr Accueil sur Rendez-vous

JOURNAL D'INFORMATIONS DES ADHÉRENTS N°7 février 2019



La Manifestation Nationale de l'Andeva du vendredi 12 octobre 2018 à Paris dont le thème principal et inédit fut « Écoles amiantées, enfants en danger »

Merci à vous tous!

Merci à la cinquantaine de victimes de l'Addeva 93, qui manifestèrent ainsi qu'aux professeurs et lycéens de l'établissement Georges Brassens à Villeneuve Le Roi-94 (parmi lesquels des représentants de syndicats d'enseignants et lycéens) dont la mobilisation a été couronnée de succès.

Elle a entraîné une large couverture médiatique (presse, télé, radio, Internet), ainsi que politique d'un niveau que nous n'avions pas connu depuis très longtemps.

L'Addeva 93 a travaillé depuis plusieurs années sur le sujet amiante et à obtenu des résultats dans divers sites scolaires de la région grâce aux personnels, professeurs et parents d'élèves. (voir journaux d'informations N°4 janvier 2018 et N° 5 mai 2018 sur le site : addeva93.fr)

Merci à tous nos adhérents. Votre soutien, vos cotisations et vos dons nous encouragent à continuer le combat malgré les difficultés rencontrées pour la défense de vos droits; ainsi qu'à faire connaître vos souffrances et malheureusement celles aussi des futures victimes de ce fléau.

**En cette nouvelle année 2019, continuons ensemble !
N'oubliez pas ! Notre Assemblée Générale se tiendra le samedi 16 mars.**

Le vice-président
Jean-Paul MERCIER

L'ADDEVA 93 est à vos côtés

AMIANTE DANS LES ECOLES



Une réunion constructive à la Courneuve

A la veille de Noël, s'est tenue au siège de l'Addeva 93 à la Courneuve une réunion où se sont retrouvés Cyril, Cécile, Raphaëlle et Jean-Noël, profs au lycée Georges Brassens à Villeneuve-le-Roi qui avaient exercé leur droit de retrait ; Henri Boumandil, Didier Faure, Claude Aafort, Nassera Hamidi et Alain Bobbio pour l'Addeva ; Monem et Emmanuel Roy, auteur du film "La Part du feu".

Une vidéo sur cette réunion est en ligne sur le site Internet de l'association : addeva93.fr

Urgence / amiante / écoles : un site, une page Facebook

Un site sur l'amiante dans les écoles vient d'être créé. <https://urgence-amiante-ecoles.fr/>

Animé notamment par Cyril Verlingue et Emmanuel Roy, il veut être un lieu d'échanges d'expériences et d'écho des luttes dans les établissements scolaires. Un appel à témoignages a été lancé. Des informations sur la réglementation sont mises en ligne.

MALADIES PROFESSIONNELLES Attention ! La loi a changé.

Depuis le premier janvier 2019, le Tribunal des affaires de la Sécurité sociale (Tass) et le Tribunal du contentieux de l'incapacité (TCI) ont disparu. Les affaires dont ils s'occupaient seront désormais traitées par le Tribunal de Grande Instance (TGI). Les autres recours auront lieu, comme avant, devant la Cour d'appel et la Cour de cassation. Une commission médicale de recours amiable (CMRA) est créée pour le « contentieux technique » (taux d'incapacité).

FORMATIONS

Deux journées pour des syndicalistes

Henri Boumandil, notre secrétaire, a animé les 21 et 22 janvier 2019 une formation à la bourse du travail de la Courneuve, en présence de 18 salariés (et une retraitée) de diverses entreprises de La Courneuve (commerce, métallurgie, transports, santé, alimentation).

Il est intervenu sur les problèmes d'amiante dans les entreprises, les bâtiments publics, les établissements scolaires en citant les exemples connus dans le département où nous intervenons de plus en plus souvent.

Deux vidéos ont été projetées sur grand écran relatives aux interventions de l'Addeva 93 en réunion avec des enseignants et des victimes de l'amiante ainsi qu'au Ministère de la Santé devant des professionnels de la Santé et associations impliquées. (Vidéos disponibles sur le site de l'Addeva 93 et celui de l'Andeva).

Une journée pour des assistantes sociales

Le 1er février 2018 vingt-trois assistantes sociales avaient suivi une formation sur les maladies professionnelles animée par l'Addeva 93. Elle avait été organisée à l'initiative de Mme Mercedes Gines, responsable du secteur santé de la mairie de Villepinte,

Alain Bobbio, président de l'Addeva 93, avait abordé les droits des victimes et des familles (maladie professionnelle, faute inexcusable de l'employeur, Fiva) ainsi que la sous-déclaration des maladies professionnelles.

Jean-Paul Mercier, vice président, atteint d'un cancer broncho-pulmonaire dû à l'amiante, avait parlé des conditions de travail chez Placoplâtre à Vaujours où il avait inhalé des poussières d'amiante. Il avait dit pourquoi il avait engagé et gagné une action en faute inexcusable de l'employeur.

Henri Boumandil, atteint de plaques pleurales et d'asbestose, avait souligné l'importance de l'accueil humain et chaleureux que l'association peut donner à des personnes en grande souffrance suite à l'annonce d'une maladie ou d'un deuil. Il a raconté son parcours du combattant pour faire reconnaître ses maladies et obtenir la "faute inexcusable de l'employeur".

Un dossier et un « guide amiante » avaient été remis à toutes les participantes..

Quoi de neuf ? les dernières infos

AULNAY-SOUS-BOIS



200 sacs de déchets amiantés à côté d'une école

Au cours des travaux de démolition du « Galion », des riverains ont vu des « bigs bags » de déchets amiantés stockés à l'air libre à côté de l'école Paul Eluard. Le *Parisien* a publié un article avec des photos accablantes.

Plusieurs associations (Addeva 93, collectif des riverains et victimes du CMMP, Ban Asbestos et Aulnay Environnement) ont dénoncé cette situation « *anormale et dangereuse* ».

Sur injonction du maire d'Aulnay, tous les sacs ont été évacués durant le week end et réinstallés dans un local clos et abrité plus loin de l'école.

Une réunion d'information a été organisée. L'Association des parents d'élèves de la Rose des Vents (APERDV) reste très vigilante.

De l'amiante bleu dans le mur d'enceinte du CMMP

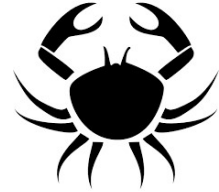
A la place de l'ancienne usine d'amiante d'Aulnay (CMMP), dans le vieux pays, a été installé un parking après le désamiantage et la démolition du site. En décembre dernier, l'Addeva 93 a alerté le maire d'Aulnay sur la présence de touffes d'amiante bleu dans le mur d'enceinte, en limite de propriété des pavillons des riverains. Une réunion a eu lieu avec les associations. Elles ont obtenu que la démolition de ce mur soit faite sous confinement extérieur global, afin de protéger les riverains.

Une stèle à la mémoire des victimes

Une stèle sera érigée à l'emplacement de cette ancienne usine d'amiante, en hommage aux très nombreuses victimes professionnelles et environnementales de ces poussières mortelles. La liste n'est malheureusement pas close.

VILLEPINTE

« Les cancers : et si on en parlait »



Le mardi 15 janvier 2019, une trentaine de personnes ont assisté à un « atelier P.I.E » (Partage/ Innovation/ Expérience) sur le thème : « Les cancers : et si on en parlait ». Cette réunion était organisée par le service Prévention Santé de la Ville de Villepinte. Elle s'est tenue dans une ambiance très agréable, malgré le sujet abordé ! Trois thèmes furent abordés :

- (1)- Qu'est-ce que le cancer ?
- (2)- Quizz sur les dépistages
- (3)- Qui sommes-nous ?

(1) - **Le Dr BOURGUIGNAT**, administrateur et médecin du Comité de la Ligue Contre le Cancer, expliqua la mutation des cellules saines en cellules cancéreuses dans le corps humain. Il présenta les statistiques des cancers les plus fréquents (cancer du poumon, colorectal, du sein, des ovaires, etc.).

(2) - **Mme Hélène PELLISIER**, du Comité Départemental des Cancers 93, présenta les différentes méthodes de dépistages (kits, mammographies, palpations, frottis) ainsi que les symptômes (toux, saignement, modification de l'aspect de la peau, amaigrissement, etc.)

(3) - **Mme Martine BAREK**, du Comité de la ligue Contre le Cancer., présenta le fonctionnement et les actions de la Ligue.

(3) - **M. Jean-Paul MERCIER** (Addeva 93) fit un exposé sur les cancers professionnels, avec documents à l'appui, ainsi qu'une présentation du travail de l'association à la Courneuve. Une permanence se tiendra le 3eme mardi de chaque mois au service Prévention Service Santé. **(Rendez-vous au: 01-43-85-96-09)**

Le public Villepintois, très attentif sur le sujet, des cancers, participa en posant de très nombreuses questions.

Le vendredi 15 mars 2019 de 17h à 20h aux Espaces V Roger LEFORT, de Villepinte, l'Addeva 93 participera à une exposition photos et publication d'un livre sur la ville (*Les années qui nous rapprochent*). Jean-Paul MERCIER et Alain BOBBIO seront présents. Il y aura des tables rondes et des échanges avec le public.

Ils ont gagné, avec le soutien de l'Addeva 93

« Sans l'association, j'aurais renoncé. Je ne serais jamais allé jusqu'au bout. » C'est la réflexion que nous font souvent des adhérents, car la reconnaissance d'une maladie peut ressembler à un véritable parcours du combattant. Nassera en donne quelques exemples

DES VICTOIRES QUI FONT CHAUD AU CŒUR

Au RSA = privé de tous ses droits ?

Monsieur S., un de nos adhérents, âgé de 53 ans, déclare des plaques pleurales en maladie professionnelle.

La CPAM 92 lui répond qu'il est au RSA et n'a aucun droit.

L'Addeva 93 intervient plusieurs fois auprès de la caisse qui maintient sa position.

L'association écrit alors à la Caisse nationale d'assurance maladie pour signaler cette décision abusive.

La situation se débloque : la caisse prend en charge la maladie professionnelle. Monsieur S. est indemnisé par la Sécurité sociale et par le Fiva.

Cette reconnaissance lui permet d'obtenir la « pré-retraite amiante » à partir du 10/02/2019 jusqu'à ce qu'il ait tous ses trimestres ou jusqu'à 65 ans. Cette victoire a changé sa vie.

L'exposition contestée

Monsieur A. déclare un cancer bronchopulmonaire à la CPAM du 93. Elle renvoie son dossier au Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP).

Motif : « délai de prise en charge dépassé. ». Sur les conseils de l'Addeva, il demande son dossier à la caisse. L'enquête menée par la caisse auprès des employeurs a conclu qu'il n'était pas exposé dans l'entreprise CISATOL de Montataire.

L'Addeva 93 mène alors sa propre enquête. Elle contacte le président de l'association ADVASUM en Picardie. Par chance, il a travaillé lui-même en tant que pompier permanent dans cette usine ! Il fait un témoignage clair, avec croquis à l'appui des postes de travail et de l'usine.

Au vu de ce témoignage, le CRRMP rend une décision favorable en octobre 2018.

De l'amiante dans les poumons

Monsieur K. déclare un cancer broncho pulmonaire. La caisse refuse, estimant que les critères du tableau de maladie professionnelle ne sont pas remplis. Le CRRMP est saisi. Il émet un avis défavorable en mars 2017.

Quand il contacte l'association, il est malheureusement trop tard pour contester.

Nous lui proposons de faire une demande au Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (Fiva).

Il a été machiniste pendant 4 ans dans un théâtre de la région parisienne dont les rideaux de scène contenaient de l'amiante et a travaillé durant 3 ans chez Chaussou.

Dans son dossier médical, l'analyse minéralogique d'un labo spécialisé révèle une concentration élevée de « corps asbestosiques » qui confirme une exposition significative à l'amiante. Ce document convainc le Fiva de



Nassera Hamidi

prendre en charge la maladie. Monsieur K. aura été indemnisé de son vivant. Mais il est décédé en juillet 2018.

Une erreur dans le calcul de la rente

Monsieur R. déclare un mésothéliome à la CPAM 78 et dépose un dossier au Fiva en 2017.

Le Fiva l'indemnise, mais il rencontre des difficultés avec la caisse et demande à l'Addeva de l'aider.

La caisse transmet le dossier au CRRMP qui rend un avis favorable. Elle prend donc la maladie en charge et attribue une rente.

L'Addeva s'aperçoit d'une anomalie sur le point de départ du versement de la rente. Il prend effet à la date de la consolidation, alors qu'il devrait partir de la première constatation médicale. Financièrement la différence entre les deux modes de calcul n'est pas négligeable.

Monsieur R. étant malheureusement décédé de sa maladie, l'association a conseillé à ses ayants droit d'engager un recours pour contester cette date de départ des versements. Dossier à suivre.